



Assemblée Générale Extraordinaire
Lundi 13 janvier 2014 à 18 h 15
Mairie de Carcassonne
Salle Gaston Bonheur

Assemblée Générale Extraordinaire

PROCES VERBAL

Liste de présents :

Madame ARTHOZOUZ JOSEPH - Mairie de Carcassonne
Madame BONZOM – OTI du Haut Minervois
Madame CUGUILLERE – Café de Pays « Auberge des Ardeillès »
Madame DEZARNAUD – PEP 11
Madame FERRIOL – FNASSEM
Madame GASTOU – Association « Les Vendredis Classiques de Caunes »
Madame GIRAUD -Boulangerie « Les Délices de l'Alaric »
Madame GRIFFITHS - Gîtes " Les Bergeries du Cabardès"
Madame GROUSSET – OT Les Cammazes
Madame HEYDORFF – Association Compagnie Juin 88
Madame LACUVE – Camping de Villegly
Madame LAFON - Pays Carcassonnais
Madame LOUBET – Groupe Antoli
Madame MARAIRE - Pays Carcassonnais
Madame MARIOJOULS – OT Les Cammazes
Madame PUCHEU – « Aux Couleurs Miel »
Madame PUJOL – Association des Amis de la Cité de Carcassonne
Madame RIVEL- Pays Carcassonnais
Madame SUBRA – Edition du Cabardès
Madame TRICOT – Opération Grand Site de Carcassonne
Monsieur LLOZE – Mairie de Carcassonne
Monsieur ARIBAUD - Mairie de Villefloure
Monsieur ARINO – Conseil Général
Monsieur BARRES – CAUE
Monsieur BELS – Conseil Général
Monsieur CHAPET - Pays Carcassonnais
Monsieur COSTE – Carcassonne AGGLO
Monsieur COSTE – Artiste Peintre
Monsieur COURTIAL –Fédération Française départementale de Randonnées pédestres
Monsieur DESTAINVILLE – Grap Sud Union
Monsieur DETREY – Les Estivales de La Malepère Arzens
Monsieur DIEZ – Camping de la Cité
Monsieur DUPUIS – Crédit Coopératif
Monsieur DURAND – Pays Carcassonnais
Monsieur FOUSSAT Gilles - Pays Carcassonnais
Monsieur GARINO - Mairie de Fontiès d'Aude
Monsieur GREGOIRE - Restaurant « Les ardeilles »
Monsieur GROS- Mairie de Trassanel
Monsieur LAURET – Gouffre de Cabrespine Grottes de Limousis
Monsieur LIOT- DDTM de l'Aude
Monsieur MICHEAU – Mairie de Peyriac Minervois
Monsieur MONIE – Gîte de France
Monsieur PECHADRE – Les Cabanes dans les Arbres
Monsieur PHALIP - Mairie de Floure
Monsieur PISTRE - Mairie d'Arzens
Monsieur PUJOL – Association des Amis de l'Orgue Saint Nazaire
Monsieur RIVIERE - Association Pierre Sèche
Monsieur SALLES - Mairie d'Alzonne
Monsieur SARRAN - Mairie de Bagnoles
Monsieur YVON - Pays Carcassonnais

Excusés avec Pouvoir :

Monsieur CAMBON (Crédit Coopératif)
Monsieur DENIAU (Hôtel des couronnes)
Monsieur LAYANI (Brasserie Le Pasteur)
Monsieur PEREZ (Mairie de Carcassonne)
Monsieur SALVO (Atelier du Livre)
Monsieur ELOFFE (Abbaye de Villelongue)
Monsieur AUGE
Monsieur AURIOL (CGAD)
Monsieur BARBASTE (Petit Train)
Monsieur BARCELONA (Mairie de Preixan)
Monsieur BAUZIL (Mairie de Puicheric)
Monsieur BEGUIN (H&D Méditerranée)
Monsieur BELTRAN (Marcou Habitat)
Monsieur BERNARDINI
Monsieur BONNAFOUS
Monsieur BONNAFOUS (Boucherie Charcuterie Bonnafous)
Monsieur BOTSSEN (Mairie de Pezens)
Monsieur BOURREL (Mairie de Pennautier)

Monsieur CARBONNEAU (Château Villemagne)
Monsieur CAVERIVIERE (Domaine de la Lause)
Monsieur CHIRON (Génération VTT)
Monsieur COURREAU (Mairie de Laprade)
Monsieur DESTREM (Mairie de Rieux Minervois)
Monsieur ESTRADE
Monsieur FABRE
Monsieur FRAGUES (Boutique " La Férial")
Monsieur GALIBERT (Restaurant la Bergerie)
Monsieur GINIES (CDC Haut Minervois)
Monsieur GRABIANOWSKI (Mairie de Salsigne)
Monsieur HUC (Mairie de Labastide-Espabairénque)
Monsieur ICHER (Boucherie Icher et Fils)
Monsieur ICHER (Mairie des Ilhes Cabardès)
Monsieur ILHES
Monsieur JANAUD (Habitat Audois)
Monsieur JANDRAU (Mairie de Bouihonnac)
Monsieur JOUBE (Mairie de Verzeille)
Monsieur JOULIA (APF)
Monsieur MARTY (Mairie de Villegly)
Monsieur MOLHERAT (Mairie de Carcassonne)
Monsieur OLIVIER (OTI du Cabardès au Canal du Midi)
Monsieur PANIS (Château du Donjon)
Monsieur PIERRE ARNAUD (Château Pratmajou)
Monsieur RAYNAUD (Mairie de Villemoustaussou)
Monsieur ROCH (Cercle Occitan)
Monsieur RUIZ (Mairie de Malves en Minervois)
Monsieur SIMONOVIEZ (Association ALTAIR)
Monsieur SOURNIES (Mairie de Cavanac)
Monsieur TAPHANEL (Maison de la Région Carcassonne)
Monsieur TARABBIA (Citoyen)
Monsieur TARLIER (Mairie de Carcassonne)
Monsieur VERGNES (Chambre d'Agriculture)
Madame BASTOUIL (Librairie Maison de la Presse)
Madame BIEL (Office de tourisme de Trèbes)
Madame CARBONNEL
Madame CATTANEO (Marion les Chocolats)
Madame ETORE-LORTOLAY (Association Montoliéu, Village du Livre)
Madame GIRAL (Mairie de Castelnaudary)
Madame KRUIT (ASP-AUDE)
Madame LECLAIR (Association Couleurs Citoyennes)
Madame MONTECH (Mairie de Villanière)
Madame MUNOZ (CIDIFF)
Madame ORTEGA (Restaurant Le Rivassel)
Madame PISTRE (Chorale de la Malepère)
Madame PRIOTON (Le Clos du Marbrier)
Madame SAINT-MARTIN (Mairie de Carcassonne)
Madame VELASCO (Association des Logis de France)
Madame VERGINE (Mairie de Caunes Minervois)
Madame FRESQUET
Madame VINCENT (Mission Locale du Bassin Carcassonnais)

Excusés

Madame CAUCANAS - Archives départementales de l'Aude
Madame CHABBAL - DDCSPP
Monsieur BERTO - Conseil Régional
Monsieur PUJOL - Mairie de Villarzel-Cabardès
Monsieur VIOLA - Conseil Général

1. Introduction :

Après avoir excusé les personnes qui n'ont pu assister à la réunion, Madame la Présidente Tamara RIVEL déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association du Pays Carcassonnais.

Ordre du Jour :

- 1/ Modification des statuts de l'Association.
- 2/ Budget 2014
- 3/ Sélection du Cabinet pour la Structuration Touristique
- 4/ Questions

Adoption du compte-rendu

Le procès verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2013 envoyé avec la convocation et à disposition du public dans la salle **est voté à l'unanimité.**

Ordre du jour

1/ Modification des statuts de l'Association

Suite à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du 25 novembre 2013 et au changement de présidence, nous avons conclu d'avoir 3 postes de vice-présidents, au lieu des 2 postes prévus dans les actuels statuts.

Aussi, je vous demande l'autorisation de bien vouloir modifier les articles suivants dans nos statuts :

Article 10 : Le Conseil d'administration

10.2 Réunions et décisions

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par écrit par son Président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Il délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil sera convoqué dans un délai de 15 jours et lors de cette réunion, il délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote.

A chaque réunion du Conseil, il est tenu un procès verbal de séance qui est transcrit par le Secrétaire sur un registre et signé par le Président et le Secrétaire.

Tout membre du Conseil qui aura manqué sans excuse trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Il sera remplacé lors de la prochaine Assemblée Générale selon les modalités ci-dessus définies.

Il en sera de même de tout membre du Conseil qui aura fait l'objet d'une mesure d'exclusion.

Ce qui nous donnera dans les nouveaux statuts :

Le Conseil d'administration se réunit au moins **une fois par an** et chaque fois il est convoqué par écrit par son Président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Il délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil sera convoqué **dans un délai d'une heure suivant la première convocation** et lors de cette réunion, il délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote.

A chaque réunion du Conseil, il est tenu un procès verbal de séance qui est transcrit par le Secrétaire sur un registre et signé par le Président et le Secrétaire.

Tout membre du Conseil qui aura manqué sans excuse trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Il sera remplacé lors de la prochaine Assemblée Générale selon les modalités ci-dessus définies.

Il en sera de même de tout membre du Conseil qui aura fait l'objet d'une mesure d'exclusion.

Cette modification est votée à l'unanimité par l'Assemblée.

Article 11 : Le Bureau

11.1 Election et composition

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau comprenant :

- un Président,
- deux Vice-présidents,
- un Secrétaire (et un secrétaire adjoint si besoin),
- un Trésorier (et Trésorier adjoint si besoin)
- deux représentants du conseil Régional
- deux représentants du conseil Général

La fonction de Trésorier ne pourra pas être assumée par un membre investi par ailleurs d'un mandat public électif.

Ce qui nous donnera dans les nouveaux statuts :

- Un Président
- **Trois** vice-présidents
- Un secrétaire (et un secrétaire adjoint si besoin)
- Un trésorier (et un trésorier adjoint si besoin)
- **Un** représentant du Conseil Régional
- **Un** représentant du Conseil Général

Cette modification est votée à l'unanimité par l'Assemblée.

Pour mémoire, lors du dernier Conseil d'administration du 25 novembre 2013, le Conseil avait élu les membres du bureau :

Présidente : Tamara RIVEL

Vice Président : Alain GINIES

Vice Président : Jean Claude PEREZ

Vice Président : Francis BELS

Trésorier : André DURAND

Trésorière adjointe : Marie Chantal FERRIOL

Secrétaire : Jean CHAPET

Secrétaire adjointe : Magali ARNAU

Conseil Général : Régis BANQUET

Conseil Régional : Henri GARINO

Article 12 : L'Assemblée générale

12.2 Délibérations

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres adhérents sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée avec le même ordre du jour dans un délai maximum de 15 jours, qui délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque adhérent de l'Association disposera d'une voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque participant ne peut être porteur de plus de deux mandats maximum.

Le vote a lieu à main levée à moins que le quart des membres présents ne réclame un vote par bulletin secret.

L'ensemble des règles susdites seront toutes applicables lors des Assemblées générales extraordinaires à l'exception de celles spécifiques prévues par l'article 12.5 des présents Statuts (quorum).

Ce qui nous donnera dans les nouveaux statuts :

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres adhérents sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée avec le même ordre du jour **dans un délai d'une heure suivant l'horaire de la première convocation** et sa délibération sera valable quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque adhérent de l'Association disposera d'une voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu à main levée à moins que le quart des membres présents ne réclame un vote par bulletin secret.

L'ensemble des règles susdites seront toutes applicables lors des Assemblées générales extraordinaires à l'exception de celles spécifiques prévues par l'article 12.5 des présents Statuts (quorum).

Cette modification est votée à l'unanimité par l'Assemblée.

Modification du 1^{er} collège :

Avec la réforme territoriale, le collège des Maires n'est plus équilibré (8 élus de Carcassonne Agglo, 3 élus pour Piémont d'Alaric et 1 élu pour la Montagne noire).

Aussi, nous vous proposons de remplacer Monsieur Combettes, CDC Piémont d'Alaric par Madame Jacqueline RECIO, Maire de Lacombe.

Proposition votée à l'unanimité par l'Assemblée.

Un membre de l'Assemblée s'étonne du Périmètre du Pays qui ne correspond pas à la réalité du terrain par rapport à la nouvelle structuration territoriale : la Préfecture, au vu des changements qui vont s'opérer pour notre association fin 2014, nous a recommandé de ne rien changer car cela entraînerait de lourdes modifications administratives avec le risque de perdre le titre de « Pays » puisqu'à ce jour, l'Etat se refuse à créer de nouvelles entités.

Ce qui n'a pas empêché la ville de Carcassonne d'adhérer à l'association du Pays en 2009.

2/ Budget 2014

La parole est donnée au **Trésorier André Durand** pour expliquer plus en détail le tableau distribué en début de séance.

Le Trésorier informe l'assistance que suite à de nombreuses factures de 2011/2012 non réglées et à des cotisations publiques non reçues, l'année 2013 a été une année difficile pour le Pays, ce qui explique le déficit de 7921,74€ au début de l'année 2014.

De plus, la Communauté de Communes Piémont d'Alaric a fait savoir en novembre 2013, qu'elle ne paierait pas sa cotisation pour l'année en cours : un courrier daté du 20 décembre 2013 a été adressé au Président afin de lui part des conséquences concrètes de ce retrait.

La Chambre de Commerce et d'industrie de Carcassonne nous a fait part de son intention de ne plus adhérer au Pays en 2014, pour des raisons de restrictions budgétaires : un courrier a été également envoyé au Président afin d'attirer son attention sur les conséquences fâcheuses de ce retrait.

Madame Christine Pujol intervient pour souligner que la Chambre de Commerce et d'industrie de Carcassonne a supprimé toutes les subventions aux associations (sportives, culturelles...) de son territoire afin de ne pas créer de jalousies entre les dites-associations. Ceci dit, la logistique de la CCI est toujours à notre disposition.

Avant d'entériner cette décision, la Présidente souhaite attendre la réponse du Président au courrier envoyé le 20 décembre dernier

Enfin, Madame Valérie LAFON a expliqué le fonctionnement du GAL des Pays Vignerons, gestionnaire des fonds européens 2007/2013 et Madame la Présidente en a profité pour informer l'assistance sur le fait que le Conseil Général réfléchissait à un nouveau portage pour les fonds européens 2014/2020 afin d'optimiser au mieux l'enveloppe budgétaire.

BUDGET REALISE 2013 du Pays Carcassonnais
En banque en date du 01 Janvier 2013 : + 24 374.25C

N° compte	CHARGES	Montant en €	N° compte	PRODUITS	Montant en €
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE LA STRUCTURE	
	<u>Reliquat 2012 :</u>			<u>Report solde 2012 :</u>	24 374.25€
	- Reste Factures 2012	44 383.74€		- Subvention Département	25 000.00 €
	- Service extérieur année 2011-2012 (Centre de gestion – salaire Mme Rudnick-Gils)	50 329.05 €		- Subvention Région reliquat 2011	33 500.00€
	- GAL fonctionnement LEADER 2012	13 000.00 €		- Cotisations Carcassonne Agglo Communautés de Commune :	130 000.00 €
	TOTAL RELIQUAT 2012	108 312.79€		• Cabardès Montagne Noire	10 036.00 €
	- Achats Fournitures, photocopieur, anti-virus	5 820.00 €		• Haut Cabardès	5 520.00 €
	- Services extérieurs Téléphone, loyer, poste, banque, comptable, assurance)	13 710.00 €		• Piémont d'Alaric	00.00 €
	- Charges de personnel Salaire, charges, frais)	120 990.00 €		Chambres Consulaires :	
	Cotisation Externe (Adhésion CAUE , APFP, FRPAT, Pôle Energie 11, AGEFOS)	2 730.00€		• CCI	1634.00 €
	TOTAL dépenses 2013	143 250.00€		• Chambre des Métiers	808.00 €
				• Chambre d'Agriculture	448.80€ €
				-Cotisations Adhérents :	3 155.00€
				-Cotisations Cafés de Pays	500.00€
				-Subvention FEDER (Fonctionnement GAL)	10 000.00 €
				-Subvention Etat Contrat CUI	1962.77 €
				- Remboursement TVA Antoli	10 545.06 €
	Sous-total Fonctionnement	251 562.79 €		Sous-total	257 483.88€
	CHARGES PROPRES A L'OPERATION PROMOTION :				
	- Annonce insertion (manifestations : Fête de Pays, St Nicolas et promotion en territoire de proximité TLS-MPL pour Bons plans week end, Agendas, Guides), Concrétisation de l'inventaire touristique)	11 350.00€			
	- Gestion Internet	6200.00 €			
	- Expo – Foire	0.0 €			
	- Publications (guide 8 circuits, agenda « Sortir en Pays de Carcassonne », rando-jeu)	13 460.00 €			
	Sous-Total Actions Promotion /Coordination	31 010 .00€			
	TOTAL DES CHARGES	282572.79 €		TOTAL DES PRODUITS	257 483.88 €

En banque en date du 01 Janvier 2014 : - 7921.74C
Cette somme ne compte pas les subventions en cours : 42 000.00C (CG + CR 2013)

BUDGET PREVISIONNEL 2014 du Pays Carcassonnais
En banque en date du 01 janvier 2014 : -7921.74C

N° compte	CHARGES	Montant en €	N° compte	PRODUITS	Montant en €
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE LA STRUCTURE	
	<u>Reliquat 2013 :</u>			<u>Reliquat 2013 :</u>	
	- Factures 2013 (GAL 14 238.04€)	20 932.37 €		- Subvention Département 2013	25 000.00 €
	- Service extérieur année 2012 (Centre de gestion, salaire Arlette Rudnick-Gils)	11 549.67 €		- Subvention Région 2012	17 000.00 €
	TOTAL RELIQUAT 2013	32 482.04€		-Cotisations : Carcassonne Agglo Communautés de Commune :	219 534.00 €
	- Achats (fourniture – photocopieur – Anti virus)	8000.00 €		• Montagne Noire	15 556.00 €
	- Services extérieurs (Téléphonie – Loyer - Poste-Banque-Comptable - Assurance – Commissaire aux comptes)	16 000.00 €		• Piémont d'Alaric	??? 12 232.00 €
	- Charges de personnel (salaires – Charges – Frais)	130 000.00 €		Chambres Consulaires :	
	- GAL fonctionnement LEADER	14 238.04 €		• CCI	00.00 €
	- GAL Coopération Canal du Midi	5 000.00 €		• Chambre des Métiers	808.00 €
	- Cotisation externe (APFP – CAUE- Pôle Energie 11 – FRPAT – AGEFOS)	3 000.00 €		• Chambre d'Agriculture	448.80 €
	- Cabinet étude Structuration touristique	22 960.00 €		-Subvention FEADER (Fonctionnement GAL)	10 000.00 €
	TOTAL DEPENSES 2014	199 198.04€		- Subvention FEADER (Guide 8 circuits)	39 031.74 €
				- Subvention FEADER (Rando-Jeu)	7 974.92 €
				- Subvention REGION (Guide 8 circuits)	8 870.85 €
				- Subvention REGION (Rando-Jeu)	1 812.48 €
				-Subvention DEPARTEMENT (Guide 8 circuits)	8 870.85 €
				- Subvention DEPARTEMENT (Rando-Jeu)	1 439.68 €
				-Subvention DEPARTEMENT Agendas « Sortir en Pays de Carcassonne »	3 000.00€
				-Subvention DEPARTEMENT « Fête de Pays »	1 000.00 €
				-Subvention DEPARTEMENT Structuration Touristique	5 000.00€
				-Cotisations Adhérents :	3 000.00€
				-Cotisations Cafés de Pays	500.00 €
	Sous-total Fonctionnement	231 680.08 €		Sous-total	381 079.32€
	CHARGES PROPRES A L'OPERATION PROMOTION :				
	- Annonce insertion	21 000.00 €			
	- Gestion Internet (resonance)	10 000.00 €			
	- Expo – Foire	00.00 €			
	- Publications				
	Guide des 8 Circuits	76 947.50 €			
	Agenda « Sortir en Pays de Carcassonne	12 200.00 €			
	Rando-jeu	14 500.00 €			
	Carte de Vœux	2600.00 €			
	Carte Voie Verte	600.00 €			
	Programme Fête de Pays	3400.00 €			
	-Divers	230.00 €			
	Sous-Total Actions Promotion /Coordination	141 477.50€			
	TOTAL DES CHARGES	373 157.58€		TOTAL DES PRODUITS	373 157.58 €

Reliquat 2013 :
Débit compte au 31 décembre 2013
-7921.74€

Cotisations :

L'adhésion des Communautés de Communes et de l'agglomération est toujours à 2€/par habitant, ce qui nous situe dans la moyenne des prix pratiqués par les 365 Pays français.

L'adhésion pour les Chambres consulaires est de 0,40€/ressortissant et pour les particuliers de 15€.

Le montant des cotisations et le budget 2014 sont votés à l'unanimité par l'Assemblée.

3/ Sélection du Cabinet d'études pour la structuration touristique

Lors de notre dernière Assemblée générale du 24 novembre 2013, les éléments suivants ont été votés à l'unanimité:
-Poursuite de l'organisation touristique (phase opérationnelle) avec les cabinets retenus pour cette opération avec **réactualisation du SLOT au vu du changement territorial.**

De ce fait, un appel d'offres a été lancé le 28 novembre dernier avec les caractéristiques suivantes :

Objet du Marché : 3^{ème} phase de la structuration touristique : mise en œuvre fonctionnelle de l'organisation touristique avec la prise en compte de la nouvelle structuration territoriale.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse ainsi qu'une excellente connaissance et expérience concrète de la procédure.

Décomposition de l'appel d'offre :

Mises à jour du diagnostic et des préconisations retenues

Accompagnement opérationnel du territoire dans sa structuration soit :

Rédaction des différentes délibérations : compétence tourisme

Rédaction des statuts du Syndicat

Rédaction des statuts de l'Office intercommunautaire

Suivi et assistance dans le cadre de cette phase.

Délai d'exécution du marché : 6 mois à compter de la notification du marché

Date limite de réception des offres : mardi 10 décembre 2013 à 13h00.

Le bureau du Pays Carcassonnais s'est réuni le 11 décembre 2013 à 14h00 pour prendre connaissance des propositions.

Rappel :

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à 3 Cabinets traitant ce type de démarche et a été publié sur notre site Internet du 28 novembre au 10 décembre 2013 (le montant du marché ne nécessitant pas l'achat d'une annonce légale dans un journal officiel).

Seul le Cabinet « Emotio Tourisme » a fait une proposition pour un montant de 12 960€ TTC, proposition retenue par les membres du bureau et conformément à la loi, le devis a été co-signé par 2 membres du Bureau.

Il est également important de prévoir un montant prévisionnel de 10 000€ TTC pour le recours d'un avocat juridique à la fin de l'opération.

Ceci a été validé par les membres du Bureau et du Conseil d'administration qui a eu lieu précédemment à cette Assemblée.

La proposition du Cabinet Emotio a été votée à l'unanimité par l'Assemblée.

Les premiers Comités techniques et comités de pilotage (élus) auront lieu **le lundi 17 février 2014**, les horaires et lieux vous seront définis ultérieurement ainsi que les liste des personnes retenues pour ces comités, merci de faire savoir dès à présent auprès de notre équipe administrative vos souhaits de participation à ces réunions.

5/ Questions diverses

La Commission Tourisme du Pays Carcassonnais a fait part de son souhait d'avoir des informations sur l'avancée de l'Opération Grands Sites de Carcassonne : Madame la Présidente fait suivre le message à Monsieur le Maire de Carcassonne afin de prévoir une réunion dans des délais assez rapides.

Monsieur André Durand fait part de son expérience dans le voyage d'études programmé fin décembre 2013 en Pays de Balagne (Corse) : en effet, à la fin de chaque GAL, une expérience de coopération inter-GAL est exigée de la part de l'Europe et dans ce cadre, nous avons été contactés par le Pays de Balagne afin de leur faire part de notre expérience concernant la thématique « Valorisation des produits locaux en circuits courts ».

Nous avons de nombreux points communs (beaucoup d'artisans et de producteurs/viticulteurs dans les zones rurales du Pays, un arrière pays riche en patrimoine, culture..., un pôle touristique fort avec la ville de Calvi et un OT intercommunautaire...depuis 10 ans !!) et déjà des pistes pour créer un partenariat entre nos deux territoires. Nous continuerons nos échanges en accueillant sur le territoire du GAL des Pays Vignerons, les élus Corses les 20 et 21 janvier 2014.

Madame Monique Joseph, élue en charge du Patrimoine pour la Ville de Carcassonne, souhaite nous informer de la Fête de la St Vincent qui aura lieu le week end du 25, 26 et 27 janvier 2014 dans la ville de Carcassonne.

La présidente remercie l'assemblée pour sa présence et lève la séance.

Fin de la séance

La Présidente,



Tamara RIVEL

Le Trésorier,



André DURAND